



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service ECLAT

Pôle aménagement  
du territoire

Tél. : 03 20 40 43 27

Fax : 03 20 40 54 58

Lille, le **19 MAI 2017**

Le Préfet de région

à

Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Beauvaisis

48 rue Desgroux

BP 90508

60005 BEAUVAIS

ae-eclat.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Objet : avis de l'autorité environnementale relatif au projet de création de la ZAC Boulenger  
situé sur la commune de AUNEUIL (60)

Réf. : 2017-0057

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet de création de la ZAC Boulenger situé sur la commune de AUNEUIL (60), qui a fait l'objet d'un accusé de réception en date du 20 mars 2017.

Je vous prie de trouver ci-joint, l'avis de l'Autorité environnementale relatif au projet, rendu en l'application de l'article R.122-7 du code de l'environnement.

Il sera joint au dossier d'enquête publique, ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra faire l'objet d'une publication sur votre site internet. Il sera également publié sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Mes services restent disponibles pour évoquer en tant que de besoin la prise en compte de l'environnement dans ce projet. Je vous remercie de me tenir informé des suites qui seront données aux observations formulées, notamment leur traduction dans la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet, conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement.

Pour le préfet et par délégation  
l'adjoint à la secrétaire générale  
pour les affaires régionales

Patrick DAVID

Copies : Préfecture de l'Oise, ARS, DREAL